



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 1360 du 15 octobre 2024 de l'honorable Député Monsieur Mars Di Bartolomeo.

- J'aimerais dès lors savoir de Madame la Ministre comment se sont répercutées ces mesures sur les délais d'attente pour examens IRM par rapport aux délais des années précédentes ?

Les délais d'attente ont été gérés dans un cadre d'augmentation du nombre d'appareils disponibles, d'augmentation des examens demandés et d'efforts des prestataires, radiologues et ATM de radiologie, permettant un élargissement significatif des plages horaires disponibles. La prise de rendez-vous a également été facilitée sur certains sites grâce à un système de réservation en ligne, réduisant ainsi les attentes téléphoniques lors des appels aux centres d'appels et permettant l'optimisation de l'attribution des rendez-vous en fonction des urgences et indications fournies dans les ordonnances médicales.

Les demandes d'examen sont généralement transmises aux services de radiologie pour validation de l'indication et attribution d'un rendez-vous. Le délai enregistré correspond à la période entre la date de planification de l'examen par le secrétariat et la date effective de réalisation de celui-ci. Il n'existe à ce stade toutefois pas de granularité en fonction des organes examinés ni de l'indication de l'examen ou les contraintes spécifiques au patient.

Il est important de souligner qu'un délai d'attente dépend de l'indication de l'examen. Certains examens doivent être programmés avec un délai de quelques jours, d'autres avec un délai de plusieurs semaines, comme par exemple en cas de pathologies traumatiques (résorption d'un hématome, etc...) ou pour des contrôles sous traitement. Par ailleurs, la durée de l'examen doit également être prise en considération, variant de 15 à 45 minutes selon l'organe examiné et l'indication.

Les examens urgents sont pris en charge sur chaque site dans des délais rapprochés et les examens pour les patients hospitalisés sont ajoutés quotidiennement à ceux des patients ambulatoires programmés.

L'Observatoire national de la santé a entrepris l'analyse des données collectées dans les services d'imagerie médicale des établissements hospitaliers. Ces données, portant sur les délais de rendez-vous pour les examens IRM, sont recueillies selon une méthodologie commune établie par l'Observatoire national de la santé en collaboration avec le LIH et la FHL. Aucune donnée antérieure à 2022 n'est disponible à l'Observatoire.

Ainsi :

- Entre 2022 et 2023, une augmentation importante du nombre d'examens planifiés en ambulatoire a été observée sans impact sur les délais d'attente.
- Durant la même période, la proportion d'examens IRM réalisés au-delà d'un délai de 60 jours, ainsi que les délais d'attente médians (pour les examens planifiés en ambulatoire), sont restés stables.

Il est à noter qu'un rapport complet et détaillé sera fourni par l'Observatoire national de la santé avant la fin de l'année 2024.



Dans l'attente de ce rapport officiel, des suivis ont été établis avec les différents services d'imagerie, confirmant que les délais de rendez-vous varient actuellement entre 1 jour et 3 mois selon l'indication, comme mentionné précédemment.

- Quelle a été l'évolution du nombre des examens IRM depuis la mise en place des nouvelles machines ?

Ces chiffres correspondent au nombre d'examens IRM réalisés opposables et remboursés par la CNS :

	2019	2020	2021	2022	2023
Total	56 084	59 262	75 513	79 002	86 988

Source : CNS - le 22 octobre 2024

Luxembourg, le 18 novembre 2024

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez